



MOTION PRESENTEE AU CDEN DU 20 FEVRIER 2024

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Vice-Président de la CeA
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN du Haut-Rhin,

Les associations de parents d'élèves APEPA et Eltern Alsace, inquiètes de l'affaiblissement voulu et organisé de l'enseignement bilingue paritaire dans le département, non compensé par l'ouverture de classes immersives, souhaitent rappeler quelques éléments de contexte.

En premier lieu, il est souvent dit au sein de cette instance que l'allemand est la langue du voisin. Or, le dispositif des classes bilingues n'existe que par application des articles D312-29 à D312-39 du code de l'Éducation visant à l'organisation de l'enseignement des langues et cultures régionales. Si nous habitons au Pays Basque ou en Catalogne, nous n'aurions pas ce débat bien que 90% des locuteurs basques et 98% des locuteurs catalans vivent en Espagne. Mais ces langues ne sont pas la langue officielle du voisin.

Ainsi, que notre langue régionale soit aussi celle de nos voisins allemands et suisses n'en fait pas moins la langue de notre région. Et contrairement à de nombreuses autres régions françaises, elle a la chance d'être encore pratiquée quotidiennement par des dizaines de milliers d'Alsaciens. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre sur des marchés, dans des entreprises ou assister à une soirée dans une famille alsacienne où la télévision ou la radio diffusent une chaîne allemande. L'enseignement bilingue paritaire a vocation à maintenir cette culture alsacienne et non à enseigner une langue étrangère. A ce titre, les nombreuses comparaisons avec l'enseignement de l'anglais, entendues dans cette assemblée, ne sont pas pertinentes.

En outre, que notre langue régionale soit également la langue la plus parlée en Europe représente un atout qu'il est indispensable de saisir. Les besoins en enseignants bilingues représentent environ 1 personne sur 1 million de locuteurs germanophones. Le projet RecrutoRRs, porté par Eltern Alsace au service des donneurs d'ordre participant au maintien de la culture alsacienne, a permis le recrutement d'une quarantaine de personnes par l'Éducation nationale montrant que le potentiel est présent. Evidemment, ces personnes ne sont pas déjà formées aux métiers de

l'enseignement. Mais cette situation n'est pas spécifique à l'enseignement bilingue. Tout contractuel recruté en mathématiques, en histoire-géographie ou dans le premier degré possède des compétences mais doit être accompagné pour acquérir les savoirs en pédagogie ou en gestion de classe. Il appartient à l'Education nationale, comme à tout employeur public ou privé, de former ses salariés aux compétences métier. L'enseignement bilingue paritaire n'a pas à souffrir de l'incapacité de l'institution à assurer la formation de son personnel. L'impossibilité de trouver des enseignants germanophones déjà formés ne peut être une excuse pour démanteler l'enseignement bilingue paritaire. Il est de la responsabilité de l'Education nationale d'identifier, recruter et former les personnels nécessaires au développement de l'enseignement bilingue paritaire.

En second lieu, plusieurs excuses sont souvent mises en avant pour justifier de la diminution de l'offre bilingue depuis quelques années.

Nous pouvons tout d'abord citer la volonté des maires de repousser le début de l'entrée dans le cursus en moyenne section de maternelle. Pour cela, le verbatim de l'Education nationale, les désormais célèbres « sécurisation des parcours bilingues » et « construction du projet éducatif », est utilisé montrant que la demande des maires résulte plus d'une décision prise sur l'avis des experts que sont les IEN que d'une attente exprimée par leur service ou leurs administrés. Mais admettons ces souhaits municipaux, l'inquiétante question de la possibilité pour un édile de décider de l'organisation pédagogique d'une filière se pose brutalement. L'Education nationale accepterait-elle que les élus demandent l'enseignement du créationisme au collège au nom des croyances des parents ? Ou permettrait-elle le report de l'enseignement des mathématiques en CE1 pour laisser le temps aux élèves de s'habituer « à la grande école » ?

Nous rappelons que la plasticité neuronale et le développement des compétences neuro-linguistiques des enfants sont les plus élevées entre 3 et 6 ans et ôter la première année de maternelle, revient à diminuer de 33% l'utilisation de ces capacités. Il s'agit bien d'un choix pédagogique de la responsabilité de l'Education nationale et non d'un choix organisationnel, compétence des mairies.

Pour finir, les problèmes de poursuite du cursus bilingue, la fameuse « désaffection » est souvent mise en avant. Depuis plusieurs années, Eltern Alsace, soutenue par l'APEPA, demande la réalisation d'une étude chiffrée, quantitative de ces pertes. Cela passe par une étude de cohorte et éviterait des positions de principe où chaque partie campe sur ses positions. Nous reconnaissons volontiers qu'une partie des pertes est liée à un comportement clientéliste ou consumériste de certains parents. Mais d'autres raisons objectives existent également telles que :

- La poursuite du bilinguisme dans le secteur privé, qui ne peut ni ne doit être considérée comme une désaffection et un investissement perdu
- Les problèmes de compatibilité entre option (sport, musique...) et bilinguisme

- Les sorties du bilinguisme dues aux déménagements. Alors que le solde pour le département est globalement nul, il est inévitablement négatif pour le bilingue. En effet, à de rares exceptions, les élèves arrivant d'écoles monolingues ne peuvent intégrer le cursus après le CP alors que les élèves partant n'ont qu'une faible chance d'arriver dans une école possédant un cursus bilingue.

La réalisation d'une telle étude permettrait d'évaluer objectivement la part, relativement constante d'une année à l'autre à l'échelle du département de chaque cause.

En l'état actuel, des justifications telles que le choix des élèves entre anglais et allemand à l'entrée en 6° ou des classes entières de 15 élèves de CM2 abandonnant l'allemand ne sont pas entendables. Dans le premier cas, il s'agit d'une contre-vérité flagrante et d'un manque de respect évident pour les représentants de parents d'élèves : tous les collèges du Haut Rhin étant bilangues, aucun choix n'est à réaliser. Dans le deuxième cas, une recherche des causes doit être faite et des actions mises en œuvre. En aucun cas, cela ne peut justifier le démantèlement en cours de l'ensemble des cursus bilingues paritaires.

Voici, Mesdames et Messieurs les représentants du CDEN, les éléments de contexte que nous souhaitons vous rappeler. Et, nous demandons pour toutes les écoles du département un retour à une entrée en voie bilingue dès la petite section, un effort de recrutement et de formation d'enseignants et la mise en place d'une étude quantitative de l'enseignement bilingue pour identifier les difficultés et déployer les actions pertinentes.

Cyril GEYER
Eltern Alsace

Céline MARTINEAU
APEPA

Marianne PFEIFFER
APEPA